Exercice 2023

Annexe aux comptes annuels

« Judo Loiret »

Préambule et faits majeurs

Le Comité du Loiret de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées est un Organisme Territorial Délégataire de la FFJDA, à vocation départementale, chargé de :

- Regrouper toutes les associations sportives affiliées à la FFJDA dont le siège social et les activités sont situés sur son territoire de compétence ;
- Mettre en œuvre la politique fédérale auprès des clubs affiliés et des licenciés.

Le comité directeur met en place les commissions dont la création est prévue par les textes en vigueur et celles utiles à son objet. Leur mission et leur composition sont précisées par le règlement intérieur. Les responsables de commissions statutaires sont membres consultatifs.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 120 356,67 €.
Le résultat net comptable est un excédent de 16 690,39 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Depuis 2012, le Judo Loiret adhère au Groupement d'Employeurs Judo du Centre-Val de Loire (Gejcvl). L'ensemble des salariés permanents a été transféré au 01/01/2017.
Par ce transfert, à partir de 2017, la Ffjda a versé les aides fédérales au poste des conseillers techniques vers le Gejcvl, à charge pour cette structure de reverser la quote-part revenant au Comité.

A compter de 2018, l'aide fédérale au poste des conseillers techniques ainsi que les subventions d'aide à l'emploi – perçues depuis le 01/01/2017 par le Gejcvl - se traduisent par des avoirs sur la mise à disposition du personnel venant diminuer le compte 621310.

Le 12 septembre 2020, est intervenue l'élection d'un nouveau comité directeur dont l'engagement des membres vaut pour l'olympiade 2020/2024.

Changement de méthode :
A compter de 2022, les dettes constatées par le Gejcvl au titre de l'Indemnité de Fin de Carrière font l'objet d'un décaissement.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les provisions pour risques et charges sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.

A / Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus).
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, le Comité a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens non décomposés ;

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	1 an
Installations générales, agencements	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Equipements et matériels sportifs	5 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

B / Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Premier Entré, Premier Sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

C / Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D / Engagements de retraite

La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière.
Le Comité départemental de Judo du Loiret n'a signé aucun accord particulier.

Lors de la commission financière du 23 Avril 2009, la décision a été prise de constater les engagements de retraite sous forme de provision à compter de l'exercice 2009. Elle est calculée en fonction du barème prévu par la CCNS et en vertu de la table de mortalité de l'INSEE :

- 1½ mois de salaire après 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 2 mois après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 4 mois après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- 5 mois après 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

N.B : Le transfert des salariés vers le Gejcvl a entraîné l'extinction juridique de la valorisation directe par le Comité Départemental ; la refacturation de la mise à disposition du personnel tient compte des éléments susvisés prévus conventionnellement.

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	4 784,98 €
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Cautions versées :

- A l'Association de Gestion de la Maison des Sports pour la mise à disposition des locaux = 400,48 €

- - au Gejcvl relatives aux fonds de sécurisation pour la mise à disposition des personnels administratif et technique : conformément à la loi du 25/07/1985, l'adhésion au Ge fait naître un engagement financier au titre de la solidarité et tout particulièrement en ce qui concerne les dettes salariales et sociales = 3 898,86 €

Suivi des cautions		
01/10/1998	400,48 €	Fonds de garantie des loyers Maison des Sports
18/01/2017	2 626,54 €	Fonds de garantie des salaires (5% masse salariale selon Règlement Intérieur Gejcvl du 12/12/2016)
30/01/2020	2 238,02 €	Révision selon Règlement Intérieur Gejcvl du 23/03/2018 : 1 mois de salaire chargé
18/02/2020	- 965,70 €	Remboursement fonds de garantie des salaires (sortie d'un membre du personnel)
12/03/2023	485,64 €	Complément fonds de garantie selon révision du Règlement Intérieur 2022
	4 784,98 €	

Notes sur le Bilan : Actif

A/ Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Frais d'établissement	Non applicable
Fonds commercial	Non applicable

Immobilisations brutes & amortissements et provisions d'actif :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes :				
Immobilisations incorporelles	149,00 €	- €	149,00 €	- €
Immobilisations corporelles	18 258,34 €	- €	- €	18 258,34 €
Immobilisations financières	6 298,84 €	523,14 €	- €	6 821,98 €
Total	**24 706,18 €**	**523,14 €**	**149,00 €**	**25 080,32 €**
Amortissements et provisions :				
Immobilisations incorporelles	149,00 €	- €	149,00 €	- €
Immobilisations corporelles	17 969,44 €	288,90 €	- €	18 258,34 €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total	**18 118,44 €**	**288,90 €**	**149,00 €**	**18 258,34 €**

Détail des immobilisations & amortissements en fin de période :

	Montant	Amortissement	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	**- €**	**- €**	**- €**
- Logiciels	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	**18 258,34 €**	**18 258,34 €**	**- €**
- Equipements et matériels sportifs	12 900,02 €	12 900,02 €	- €
- Installations générales	- €	- €	- €
- Matériel de transport	- €	- €	- €
- Matériel de bureau et informatique	5 224,01 €	5 224,01 €	- €
- Mobilier	134,31 €	134,31 €	- €
Immobilisations financières	**6 821,98 €**	**- €**	**6 821,98 €**
- Titres de participation	2 037,00 €	- €	2 037,00 €
- Dépôts et cautionnements	4 784,98 €	- €	4 784,98 €
Total	**25 080,32 €**	**18 258,34 €**	**6 821,98 €**

B/ Détail de l'actif immobilisé

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
215400 - Equipements et matériels sportifs.							
2 Banderoles Le Loiret "Esprit Jud	15/04/1999	433,89	3	Linéaire	0,00	433,89	0,00
8 Récepteurs VHF Diversity 250 Ml	26/02/2001	4 901,00	10	Linéaire	0,00	4 901,00	0,00
1 Ampli Préampli Mélangeur	26/02/2001	1 006,46	10	Linéaire	0,00	1 006,46	0,00
5 Colonnes Accoustiques Métal Bla	26/02/2001	1 021,04	10	Linéaire	0,00	1 021,04	0,00
2 Séparateurs d'antennes pour récep	26/02/2001	656,38	10	Linéaire	0,00	656,38	0,00
2 Plafonniers 40 W	26/02/2001	156,80	10	Linéaire	0,00	156,80	0,00
2 Enceintes 2 Voies 40 W	26/02/2001	156,80	10	Linéaire	0,00	156,80	0,00
1 Coffret Métallique 19 "Avec Equi	26/02/2001	674,62	10	Linéaire	0,00	674,62	0,00
1 Micro Main HF 245 Mhz Diversi	26/02/2001	455,82	10	Linéaire	0,00	455,82	0,00
Balance 228 KE	04/12/2001	395,61	5	Linéaire	0,00	395,61	0,00
2 Balances Ohaus Defender 3000 (2	31/03/2009	1 554,80	5	Linéaire	0,00	1 554,80	0,00
7 Ecrans plasma Panasonic 42"	06/10/2016	1 486,80	3	Linéaire	0,00	1 486,80	0,00
Total 215400 - Equipements et matériels sportifs.		*12 900,02*			*0,00*	*12 900,02*	*0,00*
218300 - Matériel de bureau et matériel informati							
Bahut	01/11/1992	356,18	5	Linéaire	0,00	356,18	0,00
Imprimante Samsung ML 1250	12/02/2002	306,47	5	Linéaire	0,00	306,47	0,00
Ordinateur portable Commission S	24/02/2012	649,60	3	Linéaire	0,00	649,60	0,00
Dell - ordinateur Inspiron 3847 sec	21/03/2016	829,80	3	Linéaire	0,00	829,80	0,00
Pack informatique commission spo	20/09/2016	1 067,98	3	Linéaire	0,00	1 067,98	0,00
Ordinateur portable Asus N752VX-	19/10/2016	1 099,00	3	Linéaire	0,00	1 099,00	0,00
Pack ordinateur portable Méry Ace	12/12/2020	914,98	3	Linéaire	288,90	626,08	0,00
Total 218300 - Matériel de bureau et matériel inf		*5 224,01*			*288,90*	*4 935,11*	*0,00*

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
218400 - Mobilier.							
Stores vénitiens	27/04/1999	134,31	10	Linéaire	0,00	134,31	0,00
Total 218400 - Mobilier.		*134,31*			*0,00*	*134,31*	*0,00*
Total général		**18 258,34**			**288,90**	**17 969,44**	**0,00**

C/ Etat des créances

	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Actif immobilisé	6 821,98 €	- €	6 821,98 €
Actif circulant (hors disponibilités)	12 559,71 €	12 559,71 €	- €
Charges constatées d'avance	4 417,70 €	4 417,70 €	- €
Total	**23 799,39 €**	**16 977,41 €**	**6 821,98 €**

D/ Etat des provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciations des stocks	- €	- €	- €	- €
Dépréciations des créances	- €	596,00 €	- €	596,00 €
Total	**- €**	**596,00 €**	**- €**	**596,00 €**

En vertu du principe de prudence, et compte tenu d'un risque probable de non encaissement, la somme globale de 596 € a été transférée en créances douteuses.

E/ Produits à recevoir par postes du bilan

Se reporter à la partie concernée par le chevauchement de l'exercice (p 13).

F/ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.
Se reporter au détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice (p 13).

Notes sur le Bilan : Passif

A/ Situation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds associatifs	6 054,82 €	- €	- €	- €	6 054,82 €
Fonds propres sans droit de reprise	17 410,11 €	- €	- €	- €	17 410,11 €
Fonds propres assortis d'une obligation	8 972,77 €	- €	- €	- €	8 972,77 €
Réserves "Plan de relance"	14 000,00 €	- €	- €	- €	14 000,00 €
Report à nouveau	18 329,95 €	3 452,64 €	- €	- €	21 782,59 €
Excédent ou déficit de l'exercice	3 452,64 €	- 3 452,64 €	16 690,39 €	- €	16 690,39 €
Situation nette	***68 220,29 €***	***- €***	***16 690,39 €***	***- €***	***84 910,68 €***
Subventions d'investissement	- €		- €	- €	- €
Provisions réglementées	- €		- €	- €	- €

B/ Etat des dettes

	Montant total	< 1 an	5 ans > x > 1 an	< 5 ans
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Dettes financières diverses	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs	17 316,00 €	17 144,01 €	171,99 €	
Dettes fiscales et sociales	- €	- €	- €	- €
Dettes sur immobilisations	- €	- €	- €	- €
Autres dettes	2 884,00 €	2 884,00 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	15 245,99 €	15 245,99 €	- €	- €
Total	**35 445,99 €**	**35 274,00 €**	**171,99 €**	**- €**

C/ Charges à payer par postes du bilan

Se reporter à la partie concernée par le chevauchement de l'exercice (p 14).

D/ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.
Se reporter au détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice (p 14).

Notes sur le Compte de Résultat

A/ Ventilation des recettes

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant	Taux (%)
Recettes administratives	70 307,86 €	44,62%
Recettes sur activités annexes	20 301,67 €	12,88%
Subventions d'exploitation	53 100,00 €	33,70%
Autres produits d'exploitation	11 798,80 €	7,49%
Produits financiers	1 687,04 €	1,07%
Produits exceptionnels	373,74 €	0,24%
Total	**157 569,11 €**	**100,00%**

B/ Autres informations relatives au compte de résultat

En vertu de l'article 142-1 de l'Autorité des Normes Comptables – dans son règlement n°2018-06 du 05/12/2018, la méthode retenue pour le calcul des diverses cotisations appelées se présente comme suit :

	Part fixe adhésion	Part forfaitaire départementale		Cotisation départementale	Cotisation régionale
Cotisations clubs Judo, Kendo et D.A. *(exonération Kyudo)*	55,00 €	0 - 20 licences	110,00 €	1 € / licence / club	1,40 € / nombre de voix / club
		21 - 50 licences	160,00 €		
		51 - 100 licences	225,00 €		
		101 - 150 licences	240,00 €		
		151 - 200 licences	270,00 €		
		201 - 250 licences	290,00 €		
		251 - 300 licences	310,00 €		
		301 - 350 licences	330,00 €		
		351 - 400 licences	350,00 €		
		401 - 450 licences	370,00 €		
		451 - 500 licences	390,00 €		
		> 501 licences	410,00 €		

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale départementale du 03/06/2023 prévoit l'exonération de la cotisation départementale des clubs affiliés au CNKendo, CNKyudo, et aux sections Chanbara et Iaïdo du CNKendo à compter de la saison 2023/2024.

Autres informations

A/ Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe : aucun dirigeant ne bénéficie d'une quelconque rémunération.

B/ Effectif

Au 31/12/2023, le Comité Départemental de Judo du Loiret compte 1 salarié dans ses effectifs, transféré au GEJCVL au 01/01/2017 : mise à disposition du Conseiller Technique Fédéral (1ETP) = 35 212,44 €.

C/ Contributions Volontaires en nature

Le Comité n'est pas en mesure de valoriser le bénévolat - en l'absence de procédure de recensement (suivi individuel du temps passé et des tâches effectuées).

D/ Engagements volontaires

Par ailleurs, des dirigeants - en leur qualité de bénévoles - ont certifié le 31/12/2023 avoir fait don à l'association de la somme globale de 6 491 € représentant leurs déplacements sur l'année civile 2023.

E/ Prise en charge des frais généraux

Certains frais généraux sont supportés budgétairement par la Ligue du Centre-Val de Loire de judo jujitsu de façon directe : honoraires de gestion sociale (190,80 €), mise à disposition du personnel comptable (non quantifiable compte tenu de la polyvalence du poste).

E/ Fonds dédiés

Le Comité ne constate pas de fonds dédiés dans ses comptes au 31/12/2023 – l'utilisation des subventions octroyées étant justifiée sur l'année dans leur intégralité.

G/ Détail des subventions octroyées

Conseil Départemental du Loiret	36 000 €
Agence Nationale du Sport - ANS (Ex. Cnds)	7 600 €
Conseil Régional Centre-Val de Loire	7 500 €
Sdjes du Loiret (dispositif F.D.V.A)	2 000 €
	53 100 €

Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

A/ Produits à recevoir

	Montant
Clients et comptes rattachés	
Clients - factures à établir (418100)	2 675,40 €
Autres créances	
Fournisseurs - avoirs à recevoir (409800)	12,46 €
Cotisations clubs (455100)	3 718,00 €
Produits à recevoir (468700)	- €
Total	**6 405,86 €**

B/ Charges constatées d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	
Récompenses cérémonie des vœux (602241)	26,53 €
Assurances (616000)	333,38 €
Publicités (…) plaquettes + site internet (623700)	190,40 €
Places Paris judo Grand Slam (625700)	299,65 €
Frais de télécommunications (626200)	22,14 €
Quote-part régionale cotisations clubs (657434)	1 848,00 €
Cotisation au développement du sportif régional (657435)	1 697,60 €
Total	**4 417,70 €**

C/ Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	**- €**
Intérêts courus sur emprunts (168800)	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**10 825,88 €**
Fournisseurs - factures non parvenues (408000)	10 825,88 €
Dettes fiscales et sociales	**- €**
Personnel - congés à payer (428200)	- €
Autres charges à payer (428600)	- €
Charges sociales sur congés à payer (438200)	- €
Autres charges à payer (438600)	- €
Autres dettes	**- €**
Clients - avoirs à établir (419800)	- €
Engagements de retraite à payer (468600)	- €
Total	**10 825,88 €**

D/ Produits constatés d'avance

	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	**- €**
Participations aux formations (708820)	- €
Cotisations clubs constatées d'avance (487400)	**15 245,99 €**
Cotisations clubs (756100)	15 245,99 €
Total	**15 245,99 €**